

SEANCE DU 20 JANVIER 2020

Président : Monsieur GAVILLON

Présents : Mmes RAYNAUD, MAYOUSSIER, Ms GUERIN, REVEL, Mmes MICHAUD, VENET, FOURNIER-BERGERON, CHANET, Ms PETIT, CURT, ECOCHARD, PETITJEAN

Excusés : Mme CALLY, M CORDIER

Secrétaire de séance : M REVEL

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur GAVILLON, maire, approuve le compte rendu de la séance du 16 décembre 2019 et passe à l'ordre du jour :

URBANISME

- DP 001 405 20 D0001 : Mme Fabienne COLIN PONCET / 25, le Montessuy – 01960 SERVAS / pose de 2 panneaux photovoltaïques : FAVORABLE

DÉLIBÉRATIONS

OBJET : Acquisition et cession parcelles Bernard MAZUIR

Monsieur le Maire rappelle qu'afin de régulariser les voies sur les parcelles de Monsieur Bernard MAZUIR, il est nécessaire d'acquérir la parcelle A 504 et céder la parcelle A 513 à Monsieur Bernard MAZUIR.

Le prix a été fixé au prix symbolique de 1 euro.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Emet un avis favorable à l'achat de la parcelle A 504 nécessaire à la régularisation de la voie, au prix symbolique de 1 euro de céder la parcelle A 513 au prix symbolique de 1 euro à Monsieur Bernard MAZUIR
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer l'acte de vente et tous documents s'y rapportant.

OBJET : Acquisition et cession de parcelles SAINT GOBAIN WEBER FRANCE

Monsieur le Maire rappelle qu'afin de régulariser la voie de circulation sur la rue du bief, qui dessert les établissements Saint Gobain Weber France, il est nécessaire de céder la parcelle C 964 à Saint Gobain France et d'acquérir la parcelle C 963.

Le cabinet BERTHET LIOGIER CAULFUTY a réalisé les documents modificatifs relatifs à cette cession.

Le prix a été fixé au prix symbolique de 1 euro.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Emet un avis favorable à l'acquisition de la parcelle C 963 nécessaire à la régularisation de la voie de circulation rue du bief, au prix symbolique de 1 euro et de céder la parcelle C 964 aux établissements Saint Gobain France au prix symbolique de 1 euro.
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer l'acte de vente et tous documents s'y rapportant.

OBJET : Délibération autorisant de la signature d'une convention entre la commune de Servas et la Société HIVORY SAS

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la société HIVORY SAS (filiale du groupe Altice au même titre que SFR) est en charge de la gestion du patrimoine de sites de SFR depuis leur cession le 30 novembre 2018. La commune avait conclu un contrat de bail concernant l'installation d'un relais de radiotéléphonie avec SFR.

Dans ce cadre, et en vue de renouveler les conditions d'occupations du site SFR sis lieu-dit Les Thiards – 01960 SERVAS, arrivant à échéance en 2021, il est proposé aux membres du conseil municipal de solliciter

la société HIVORY SAS pour ce nouveau contrat de bail et d'autoriser à cette fin le Maire à conclure la convention correspondante. Le détail des prestations réalisées est joint à ladite convention.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur le rapport de Monsieur le Maire après en avoir délibéré,
et à la majorité de ses membres présents,

DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire à conclure la convention correspondante avec la société HIVORY SAS annexée à la présente délibération,

OBJET : Prise en charge des factures du restaurant scolaire de Polliat pour un enfant de Servas scolarisé en classe spécialisée

Monsieur le Maire présente le dossier d'une famille de Servas, rencontrant des difficultés financières passagères.

Après examen et délibération, le Conseil Municipal décide la prise en charge des factures du restaurant scolaire de Polliat pour un enfant de Servas scolarisé en classe spécialisée, pour la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2019.

La somme de 103.20 euros sera mandatée à Alfa 3A de Polliat.

POUR INFO

Parking de la gare : pose de 3 mâts lumineuses avec panneaux photovoltaïques. Coût total des travaux :

- Extension parking: 31 200.89 €
- Traçage au sol: 1 086.65 €
- Fourniture arbres et arbustes: 994.68 €
- Fourniture 3 lampadaires solaires: 6 939.60 €

soit un montant total engagé par la commune de : 40 221.82 euros

Subvention de la région : 17 500 euros

COMPTE RENDUS :

Danièle RAYNAUD :

- Service paies du CDG01 : mise en place dès ce mois
- Personnel communal : 3 agents en arrêt maladie
- Demande d'aide sociale pour une famille en difficultés financières
- Commission finances : début février
- Commission impôts directs : jeudi 13 février 2020

Serge GUERIN :

- SOLEUS : prochaine visite prévue en février pour le contrôle des équipements sportifs et aires de jeux
- Ecole numérique : mise en place du logiciel ENT, vidéoprojecteurs interactifs. Pas de solution retenue pour les classes mobiles
- Aménagement ancienne boulangerie : rencontre avec Madame CHAUSSON de Bourg Habitat : dossier en cours
- Aménagement de la mairie : nouveau scénario proposé mais qui ne répond pas au cahier des charges. A revoir avec Monsieur BENOIT

Yves REVEL :

- Terrain jeux de boules : abattages des arbres, remplacement prévu par 4 muriers platanes
- Devis Espace Végétal : plantation route de Bourg : 8 pyrus, Val Roman : 11 arbustes touffes, terrain de boules : 4 muriers. Avec les travaux de plantation, total du devis : 9964 euros TTC

Jean-Claude ECOCHARD :

- RDV le 29 janvier avec Monsieur Le Meur de France Feux pour présentation du programme du feu d'artifice de 2020

Jean-Pierre PETIT :

- Syndicat Mixte Veyle Vivante :
 - bilan d'activité 2019
 - Réunion prévue le mercredi 29 janvier pour établir le programme de travaux sur les fossés Dombiste avec tous les agriculteurs de la commune

Marie-Thérèse VENET :

- Collecte des bouchons : 132 kg de bouchons récoltés sur la commune de Servas en 2019

Christèle MAYOUSSIER :

- AG de la société de pêche le 19 janvier 2020

Séance levée à : 23h00

Affiché le 24 janvier 2020